



Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 23 Septembre 2024

L'an 2024, le 23 Septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M HENNEBELLE Dominique Maire

Présents : M. HENNEBELLE Dominique, Mme KUBINOWSKI Sylvie, M. DELRUE Christian, Mme COUPET Marie-Noëlle, M. PAWLACZYK Daniel, Mme LOISON Danièle, M. TIRLOT Dominique, M. GAUTIER Dominique, Mme GAUTIER Odile, M. TOROK Gilbert, M. HUGOO Olivier, Mme BACRO Marie-Françoise, M. DAVIGNY Alexandre, M. GIACALONE Alfio, Mme BEDU Marcelle, M. LECOCQ Olivier, Mme BARISELLE Vanessa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BELLAMY-FERAND Patrick à M. GIACALONE Alfio

Excusé(s) : Mme BRAHIM Myriam

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 17
- Procuration : 1

Date de la convocation : Vendredi 20 septembre 2024

Date d'affichage : 20 septembre 2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Béthune
le : 24/09/2024

et publication ou notification
du : 24/09/2024

A été nommé(e) secrétaire : Mme BARISELLE Vanessa

1) Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 18 Juin 2024 **Rapporteur : M le Maire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le compte rendu de la séance du 18 Juin 2024.

2) Décision Modificative n° 1 **Rapporteur : le Directeur Général des Services**

Le conseil municipal à l'unanimité, adopte comme suit les modifications budgétaires à apporter au budget primitif principal de la commune :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
D 60633 Fournitures de Voirie	4 000			
D 61558 Entretien et réparation sur autres biens mobiliers	6 000			
D 6161 Primes assurances multirisques	2 000			
D 618 Divers services extérieurs	10 000			
Chapitre 011 Charges à caractère général	22 000			
D 64168 Autres emplois aidés	12 000			
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	12 000			
D 023 Virement à la section d'investissement	45 934			
Chapitre 023 virement à la section investissement	45 934			
D 65188 Autres	3 000			
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	3 000			
TOTAL Fonctionnement Dépense	82 934			
R6419 Remboursements sur rémunérations personnel			14 000	
Chapitre 13 Atténuations de charges			14 000	
R 741121 Dotation de solidarité rurale (DSR) des Communes			54 470	
R 41127 Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes			4 864	
R 74712 Participations Etat – Emplois d'avenir			5 000	
R 7484 Dotation de recensement			4 600	
Chapitre 74 Dotation et Participations			68 934	
TOTAL Fonctionnement Recette			82 934	
D 231 Immobilisations corporelles en cours	125 172.22			
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	125 172.22			
D 2131 Constructions bâtiments publics		4 000		
D 2157 Matériel et Outillage	13 934			
D 2183 Matériel Informatique	17 000			
D 2188 Autres immobilisations corporelles	15 000			
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	45 934	4000		
D 231 Immobilisations corporelles en cours	4 000			
Chapitre 23 Immobilisations en cours	4 000			
TOTAL Investissement Dépenses	175 106.22	4 000		
R 021 virement de la section de fonctionnement			45 934.00	
Chapitre 021 Virement de la section de Fonctionnement			45 934.00	
R 203 Frais d'études recherche et développement et frais d'insertion			125 172.22	
Chapitre 041 opérations patrimoniales			125 172.22	
TOTAL Investissement Recettes			171 106.22	

3) Création d'un emploi permanent

Rapporteur : Sylvie KUBINOWSKI

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 Abstention – Alexandre DAVIGNY) DECIDE la création d'un poste de responsable des services techniques dans le grade des agents de maîtrise relevant de la catégorie C à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivants : responsable des services technique et ce à compter du 01 octobre 2024.

Madame Sylvie KUBINOWSKI : « Nous avons reçu pas mal de candidatures, mais parmi celles-ci, il a fallu faire un tri, il y avait des candidatures avec des personnes trop proches de la retraite, des personnes trop gradées pour le salaire prévu, des personnes avec pas suffisamment de qualifications pour le poste... donc on a ouvert la création de poste à 1 agent contractuel et au 1^{er} octobre pour être transparent avec vous, c'est un saillygeois qui va prendre la fonction, Monsieur Christophe GALOIS, un responsable d'équipe qui a l'expérience »

Monsieur Alexandre DAVIGNY : « je connais bien cette personne mais, quelles connaissances, quelle expérience possède-t-il dans les travaux, aucune.... Il est chauffeur de bus, avant il travaillait chez BRIDGESTONE, une usine de pneus ??...il n'a aucune expérience. »

Monsieur le Maire : « comment peux-tu savoir qu'il n'a aucune expérience, il était responsable d'équipe chez FIRESTONE ?

Monsieur Alexandre DAVIGNY : « non pas responsable d'équipe mais chef d'équipe c'est totalement différent je le connais personnellement, ceci ressemble à du copinage plus qu'autres choses »

Madame Sylvie KUBINOWSKI : « de toute manière Monsieur DAVIGNY, c'est un emploi contractuel donc si jamais il venait à ne pas faire l'affaire, on aura les moyens de revenir en arrière, il n'y a pas de soucis. »

Monsieur Alexandre DAVIGNY : « Mais ne dites pas que vous embauchez quelqu'un qui a les compétences »

Monsieur le Maire : « pour moi, il a des compétences... »

Monsieur Alexandre DAVIGNY : « pour moi il n'a pas les compétences ou alors tu es un mauvais recruteur, de toute façon c'est du copinage... »

Monsieur Dominique GAUTIER : « il a son diplôme de chef d'équipe mais ça ne correspond pas »

Monsieur Alexandre DAVIGNY : « non il n'a pas le diplôme de chef d'équipe, il a une fiche de paie où est noté chef d'équipe »

Monsieur le Maire : « de toute façon, nous n'allons plus discuter longtemps, c'est un saillygeois et ce n'est pas du copinage »

Monsieur Alexandre DAVIGNY : « mais bien sûr que si c'est du copinage »

Monsieur le Maire : « la fois dernière tu nous as dit de prendre des saillygeois c'est un saillygeois »

Monsieur Alexandre DAVIGNY : « j'avais demandé de prendre quelqu'un de l'équipe des services techniques on m'avait répondu NON il n'avait pas le diplôme c'est noté dans le dernier rapport Monsieur LEROY. Ce n'était pas possible pour cette personne car elle n'avait pas le diplôme pour être chef ...pourtant il a les compétences ?

Madame Sylvie KUBINOWSKI : « le poste a été proposé à cette personne, mais il a refusé »

Monsieur Alexandre DAVIGNY : « oui cette personne a refusé mais il y en a d'autres...mais arrêter de parler de compétences alors... »

Monsieur le Maire : « il faut lui laisser sa chance, avant tout nous recherchons un encadrant, il vient pour encadrer les équipes »

4) REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) - INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (IFSE) - COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)

Rapporteur : Sylvie KUBINOWSKI

Après l'avis du Comité Social Territorial en date du 19 Septembre 2024 ; la délibération modificative relative à la mise en place du RIFSEEP a été adoptée à l'unanimité et sera applicable à compter du 1^{er} octobre 2024.

Le RIFSEEP est composé de 2 parties :

- **L'IFSE** qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du régime indemnitaire
- Le **CIA** prime facultative intégrée au RIFSEEP qui permettra de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents.

1) IFSE

a) *Agents concernés :*

- agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel
- agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel

Les agents contractuels de droit privé sont exclus du dispositif.

b) *Détermination des groupes de fonctions et des montants maximum*

FILIERE ADMINISTRATIVE

Répartition des groupes de fonctions par emploi et par grade pour le cadre d'emploi des attachés territoriaux		Montant annuel maximum pour un agent non logé
Groupes de fonctions	Emplois	
Groupe 1	Directeur Général des Services	36 210,00€
Groupe 3	Responsable du Service Administratif	25 500,00€

Répartition des groupes de fonctions par emploi et par grade pour le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux		Montant annuel maxima pour un agent non logé
Groupes de fonctions	Emplois	
Groupe 2	Gestionnaires d'activités spécifiques	16 015,00€

Répartition des groupes de fonctions par emploi et par grade pour le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux		Montant annuel maxima pour un agent non logé
Groupes de fonctions	Emplois	
Groupe 1	Secrétaire du Directeur Général des Services	11 340,00€
Groupe 2	Fonctions d'accueil	10 800,00€

FILIERE TECHNIQUE

Répartition des groupes de fonctions par emploi et par grade pour le cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux		Montant annuel maxima pour un agent non logé
Groupes de fonctions	Emplois	
Groupe 1	Responsable des Services techniques	11 340,00€

Répartition des groupes de fonctions par emploi et par grade pour le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux		Montant annuel maxima pour un agent non logé
Groupes de fonctions	Emplois	
Groupe 1	Adjoint responsable des Services Techniques	11 340,00€
Groupe 2	Agent d'exécution	10 800,00€

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Répartition des groupes de fonctions par emploi et par grade pour le cadre d'emploi des assistants territoriaux spécialisé des écoles maternelles		Montant annuel maxima pour un agent non logé
Groupes de fonctions	Emplois	
Groupe 1	ATSEM	11 340,00€

FILIERE CULTURELLE

Répartition des groupes de fonctions par emploi et par grade pour le cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques		Montant annuel maxima pour un agent non logé
Groupes de fonctions	Emplois	
Groupe 1	Responsable du Centre culturel	16 720,00€

Répartition des groupes de fonctions par emploi et par grade pour le cadre d'emploi des adjoints du patrimoine		Montant annuel maxima pour un agent non logé
Groupes de fonctions	Emplois	
Groupe 1	Adjointe responsable du Centre culturel	11 340,00€

FILIERE ANIMATION

Répartition des groupes de fonctions par emploi et par grade pour le cadre d'emploi des animateurs territoriaux		Montant annuel maxima pour un agent non logé
Groupes de fonctions	Emplois	
Groupe 1	Responsable du périscolaire	17 480,00€

Répartition des groupes de fonctions par emploi et par grade pour le cadre d'emploi des adjoints d'animation		Montant annuel maxima pour un agent non logé
Groupes de fonctions	Emplois	
Groupe 1	Encadrement d'enfants	11 340,00€

c) Réexamen Montant de l'IFSE

× *PRECISER* que le réexamen du montant de l'IFSE se fera selon les modalités suivantes :
Le montant annuel attribué à l'agent pourra faire l'objet d'un réexamen :

1. en cas de changement de fonctions
2. au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent (approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures, l'amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation, ...)
3. en cas de changement de grade à la suite d'une promotion

d) Modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE

× *PRECISER* que les modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE seront les suivants :

En cas de congé de maladie ordinaire, un abattement de 1/30^{ème} du régime indemnitaire par journée d'absence sera effectué.

Pendant les congés annuels, congés pour maternité, congés pour paternité, congés d'accueil de l'enfant pour adoption ou en cas d'hospitalisation de l'agent, congés pour invalidité temporaire imputable au service - CITIS (accident de service et maladie professionnelle) ou congés pour invalidité temporaire imputable au service à titre provisoire ; cette indemnité sera maintenue intégralement.

En cas de congé de longue maladie, longue durée ou grave maladie, le versement de l'IFSE est suspendu.

e) Périodicité de versement

× *AUTORISER* la périodicité du versement de l'IFSE comme suit :

Elle sera versée mensuellement.

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal, pour le **Complément Indemnitaire Annuel (CIA)**, à :

2) CIA

a) Agents concernés :

- Agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel
- Agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel

Les agents contractuels de droit privé sont exclus du dispositif.

b) Détermination des groupes de fonctions et des montants maximum

FILIERE ADMINISTRATIVE

Répartition des groupes de fonctions par emploi et par grade pour le cadre d'emploi des attachés territoriaux		Montants annuels maxima
Groupes de fonctions	Emplois	
Groupe 1	Directeur Général des Services	6 390,00€
Groupe 3	Responsable du Service administrative	4 500,00€

Répartition des groupes de fonctions par emploi et par grade pour le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux		Montant annuel maxima pour un agent non logé
Groupes de fonctions	Emplois	
Groupe 2	Gestionnaires d'activités spécifiques	2 185,00€

Répartition des groupes de fonctions par emploi et par grade pour le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux		Montant annuel maxima pour un agent non logé
Groupes de fonctions	Emplois	
Groupe 1	Secrétaire du Directeur Général des Services	1 260,00€
Groupe 2	Fonctions d'accueil	1 200,00€

FILIERE TECHNIQUE

Répartition des groupes de fonctions par emploi et par grade pour le cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux		Montant annuel maxima pour un agent non logé
Groupes de fonctions	Emplois	
Groupe 1	Responsable du service technique	1 260,00€

Répartition des groupes de fonctions par emploi et par grade pour le cadre d'emploi des adjoints techniques		Montant annuel maxima pour un agent non logé
Groupes de fonctions	Emplois	
Groupe 1	Adjoint responsable des services techniques	1 260,00€
Groupe 2	Agent d'exécution	1 200,00€

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Répartition des groupes de fonctions par emploi et par grade pour le cadre d'emploi des assistants territoriaux spécialisé des écoles maternelles		Montant annuel maxima pour un agent non logé
Groupes de fonctions	Emplois	
Groupe 1	ATSEM	1 260,00€

FILIERE CULTURELLE

Répartition des groupes de fonctions par emploi et par grade pour le cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques		Montant annuel maxima pour un agent non logé
Groupes de fonctions	Emplois	
Groupe 1	Responsable du centre culturel	2 280,00€

Répartition des groupes de fonctions par emploi et par grade pour le cadre d'emploi des adjoints du patrimoine		Montant annuel maxima pour un agent non logé
Groupes de fonctions	Emplois	
Groupe 1	Adjoint Responsable du centre culturel	1 260,00€

FILIERE ANIMATION

Répartition des groupes de fonctions par emploi et par grade pour le cadre d'emploi des animateurs territoriaux		Montant annuel maxima pour un agent non logé
Groupes de fonctions	Emplois	
Groupe 1	Responsable périscolaire	2 380,00€

Répartition des groupes de fonctions par emploi et par grade pour le cadre d'emploi des adjoints d'animation		Montant annuel maxima pour un agent non logé
Groupes de fonctions	Emplois	
Groupe 1	Encadrement d'enfants	1 260,00€

c) Modalités de maintien ou suppression du CIA

× *PRECISER* que les modalités de maintien ou de suppression du CIA seront les suivants :

Il appartient à l'évaluateur de l'agent (N+1) d'établir lors de l'évaluation professionnel si le congé a eu un impact sur les résultats à atteindre eu égard notamment à sa durée et compte tenu de la manière de servir.

Le CIA a vocation à être attribué aux agents qui ont effectivement exercé leurs fonctions pendant un temps suffisant au cours de l'année de référence pour que l'autorité hiérarchique soit à même d'apprécier leur engagement et leur manière de servir.

d) Périodicité du versement :

* *AUTORISER* la périodicité du versement du CIA comme suit :

Le **Complément Indemnitaire Annuel (CIA)** fera l'objet d'un versement en une fois.

Le CIA ne sera pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Le montant sera proratisé en fonction du temps de travail.

5) Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Sylvie KUBINOWSKI

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité des membres présents la modification du tableau des effectifs comme suit :

Suppression de Poste	Création de postes	Date d'effet
Attaché Territorial	Attaché Principal	01/01/2025

6) Tarifs Colonies d'Hiver 2025

Rapporteur : Sylvie KUBINOWSKI

Le Conseil Municipal à la majorité (1 voix contre Alexandre DAVIGNY) DECIDE d'adhérer au projet d'un séjour à la neige au cours de l'hiver 2025 sous l'égide du SIVOM Communauté du Béthunois et propose l'inscription aux enfants de la classe de CM2 scolarisés à Sailly-Labourse et résidents à Sailly-Labourse ainsi qu'aux enfants domiciliés sur la commune de Sailly-Labourse scolarisés à l'extérieur en CM2.

La participation des familles est fixée à **250 euros** par séjour et par enfant avec une dégressivité de cinq euros par enfant supplémentaire d'un même foyer.

Monsieur Alexandre DAVIGNY : « on va demander 100 euros d'augmentation alors que tout le monde se plaint du pouvoir d'achat, et d'avoir des petits gamins qui ne pourront jamais avoir la possibilité de partir »

Monsieur le Maire « on est la commune avec 250 euros la moins chère de la communauté d'agglomération... »

7) Bourses Communales

Rapporteur : Sylvie KUBINOWSKI

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'accorder une bourse communale de **40 euros** pour l'année scolaire 2024/2025 aux parents dont l'enfant est scolarisé lors de la rentrée des classes de septembre 2024 dans un établissement scolaire de type : collège, lycées, Iut, faculté...

8) Remboursement réservation salle de l'aubette

Rapporteur : Odile GAUTIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de rembourser la somme de 90 euros à Mme DUBOIS car elle a dû annuler la réservation de la salle de l'aubette pour raison de santé.

9) Remboursement Cantine et Garderie Périscolaire

Rapporteur : Sylvie KUBINOWSKI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE de rembourser aux familles les sommes payés sur MY PERISCHOOL du motif que les enfants ont quitté l'école de Sailly-Labourse.

- Séverine MOREL pour les enfants Sixtine et Manoa DE DONCKER 43.50€
- Cindy LECOEUR pour Elina 6 €
- Christian DELRUE pour Pauline et Capucine 20.90 €
- Frédéric MARLE pour Louise 19.20 €

10) Remboursement Centre de Loisirs
Rapporteur : Odile GAUTIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE de rembourser les familles dont les enfants n'ont pas fréquenté le centre de loisirs pour raison de santé.

- Mme Elodie BOIVIN pour Coline L'ECHEVIN 75 €
- Mme Ghada TABA pour Ryan FEVRIER 163.20 €
- Mme KOMOROWSKI pour Gaïa 75 €

11) Distribution de tickets pour la fête communale
Rapporteur : Sylvie KUBINOWSKI

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de distribuer 2 tickets de ducasse par enfant qui fréquente les **établissements scolaires de Sailly-Labourse.**

Monsieur Alfio GIACALONE : « un ticket pour un enfant ça me paraît mesquin »

Monsieur le Maire explique à l'assemblée : « avant les enfants avaient 2 tickets, on fournissait l'électricité aux forains, vous savez bien que l'électricité a bien augmenté, moi j'ai dit stop on arrête là, donc maintenant on ne fournit plus l'électricité mais on paie un ticket au prix fort alors qu'avant il nous faisait 50% sur les tickets, maintenant si vous voulez on peut ajouter un 2^{ème} ticket, je n'y suis pas opposé... »

L'assemblée vote pour 2 tickets au lieu d'1.

12) Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'installation de feux sur la RD943 - Fonds OSMOC
Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité le projet d'installation des feux tricolores à l'intersection de la RD 943 et de la résidence les Gerbes d'Or afin de limiter la vitesse excessive sur la RD 943 en entrée d'agglomération et sollicite le Conseil Départemental du Pas de Calais pour l'octroi d'une subvention.

13) Convention avec l'Association "30 millions d'amis"
Rapporteur : Sylvie KUBINOWSKI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec 30 Millions d'amis et DECIDE de verser une participation financière de 1 000 € à 30 Millions d'Amis afin de maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire ou sans « détenteur » vivant sur le domaine public de la Commune de Sailly-Labourse par le contrôle de leur reproduction en accord avec la législation en vigueur.

14) Volume Horaires Ecole de Musique
Rapporteur : Sylvie KUBINOWSKI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents DECIDE pour les 9 professeurs de musique :

- de fixer le nombre d'heures total hebdomadaires à 37 heures ;

- de définir le volume horaire hebdomadaire par professeur au 1er septembre en fonction des inscriptions ;
- le volume horaire pourra être réévalué à la hausse ou à la baisse en fonction des éventuelles inscriptions ou désistements en cours d'année et ce jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.
- que les disciplines enseignées seront les suivants :
 - * *Solfège - Chorale enfant - Orchestre Junior*
 - * *Flûte traversière*
 - * *Clarinette*
 - * *Saxophone*
 - * *Cor*
 - * *Guitare - Chant*
 - * *Piano - Ensemble de trompette*
 - * *Percussion - Batterie - Trombone*

15) Convention de servitude ENEDIS

Le Conseil Municipal de Sailly-Labourse DECIDE à l'unanimité la constitution de la servitude au profit d'ENEDIS sur les parcelles AH 29 et AH 288 et APPROUVE les termes de conventions de servitude au profit d'ENEDIS.

16) Décisions dans le cadre des délégations attribuées au Maire

- 1) La commune a relancé une nouvelle procédure pour le lot 3 concernant le marché aménagement d'un sanitaire primaire et l'extension de la restauration collective.
- 2) La Commune a établi un contrat pour la maintenance du rideau métallique du Centre Culturel à RECORD PORTES AUTOMATIQUES et ce à compter du 01 Août 2024 et révisable à date anniversaire.
- 3) La Commune accepte la somme de 7 429.61 € en réparation du sinistre dégâts des eaux des 2 chaudières correspondant au dommage vétusté déduite.
- 4) La Commune a établi un contrat d'abonnement services SAAS avec la Société SOGELINK pour le logiciel LITTERALIS STANDARD (rédaction des Arrêtés du Maire temporaires et permanents) pour une durée de 4 ans prise d'effet au 08/08/2024 pour un montant de 1 500 € HT/an.

17) Questions diverses.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une étudiante de Sciences Po à LILLE habitante de Sailly-Labourse souhaite obtenir une subvention afin de l'aider financièrement pour son voyage au Royaume-Uni. Monsieur le Maire propose une subvention de 200 euros. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité. Une délibération sera prise.

Madame BACRO Marie-Françoise prend la parole et signale un problème au cimetière à savoir que le robinet ne fonctionne pas bien est difficile d'accès. Monsieur le Maire en prend bonne note et propose d'effectuer les travaux nécessaires.

Séance levée à 19 h 30

Secrétaire de Séance
Mme BARISELLE Vanessa

En mairie, le 08/10/2024
Le Maire

Dominique HENNEBELLE.



[Handwritten signature of Dominique Hennebelle]